

Niveau de protection face à la COVID-19

A) Personne considérée protégée :

Dans les 3 derniers mois :

- A fait un épisode de COVID-19; **OU**
- A fait un test rapide dont le résultat est COVID19 (+) qui concorde avec un contact COVID-19 ou la présence de symptômes et a une histoire fiable correspondante; **ET**
- **Est non immunosupprimée*.**

B) Personne considérée partiellement protégée (excluant les personnes immunosupprimées (INESSS 2020)) :

- A reçu 3 doses de vaccin; **OU**
- A reçu une 2^e dose de vaccin depuis plus de 7 jours; **OU**
- A reçu 1 dose de vaccin de Johnson & Johnson depuis ≥ 14 jours; **OU**
- A eu un épisode confirmé de COVID-19 par TAAN ou à un test rapide > 3 mois et depuis < 6 mois; **OU**
- A eu un épisode confirmé de COVID-19 par TAAN (excluant confirmation par lien épidémiologique) depuis > 6 mois suivi par au moins 1 dose de vaccin depuis plus de 7 jours (la dose doit avoir été administrée avec un intervalle minimal de 21 jours après le début des symptômes ou la date de prélèvement si asymptomatique).

C) Personne considérée non protégée :

- A reçu 1 dose de vaccin (excluant le vaccin à dose unique de Johnson & Johnson); **OU**
- A reçu 2 doses de vaccin, la 2^e dose depuis < 7 jours; **OU**
- A eu un épisode de COVID-19 confirmé par TAAN (excluant confirmation par lien épidémiologique) > 6 mois à ≤ 12 mois **ET** non vaccinée; **OU**
- A eu un épisode de COVID-19 confirmé par TAAN (excluant confirmation par lien épidémiologique) > 6 mois à ≤ 12 mois **ET** suivi par 1 dose de vaccin depuis < 7 jours; **OU**
- N'a pas eu d'épisode confirmé de COVID-19 **ET** non vaccinée (ou 1 dose < 14 jours); **OU**
- A eu un épisode confirmé de COVID-19 depuis plus de 12 mois **ET** non vaccinée (ou 1 dose < 7 jours); **OU**
- **Est immunosupprimée* (INESSS, 2020) (vaccinée ou non, épisode de COVID-19 antérieur ou non).**

***COVID-19 et personnes immunosupprimées**

Le statut immunitaire de l'usager sera à déterminer par le médecin traitant en présence de facteurs de risque.

Voici un extrait du document de l'INESSS « COVID-19 et personnes immunosupprimées » (2020-09-24). Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le document complet.

Les conditions d'immunosuppression identifiées par le groupe d'experts comme étant à risque élevé de complications à la suite d'une infection à la COVID-19 sont les suivantes :

1. Personne sous chimiothérapie / radiothérapie active pour un cancer hématologique ou une tumeur solide.
2. Personne greffée du foie selon l'une des conditions suivantes :
 - La greffe a eu lieu il y a moins d'un an;
 - Il y a eu un traitement de rejet dans les 6 derniers mois;
 - Le régime d'immunosuppresseurs a été augmenté dans les 6 derniers mois;
 - Le traitement associe deux immunosuppresseurs ou plus.
3. Personne greffée du cœur, du poumon, du pancréas, de l'intestin, de l'intestin-foie, de l'intestin-pancréas et autres greffes multi viscérales.
4. Personne greffée du rein :
 - a) Personne adulte
 - b) Enfant greffé du rein selon l'une des conditions suivantes :
 - La greffe a eu lieu il y a moins de 6 mois;
 - Il y a eu un traitement de rejet dans les 6 derniers mois;
 - Le régime d'immunosuppresseurs a été augmenté de façon significative dans les 6 derniers mois, selon le jugement clinique du médecin traitant en transplantation.
5. Personne greffée de cellules souches hématopoïétiques (greffe de moelle osseuse, cordon, etc.) selon l'une des conditions suivantes :
 - Selon le type de greffe et l'évaluation de la reconstitution immunitaire par le médecin greffeur;
 - Pendant le traitement immunosuppresseur;
 - En présence d'une réaction du greffon contre l'hôte (GVHD) active.

6. Personne qui reçoit de hautes doses de corticostéroïdes, en présence de toutes les conditions suivantes :
 - Le traitement est administré par voie systémique (orale ou intraveineuse);
 - Le traitement est administré pour une période de 2 semaines ou plus;
 - La dose quotidienne est plus élevée que 20 mg de prednisone (ou son équivalent) chez l'adulte ou 0,3 mg/kg chez l'enfant.
7. Personne qui reçoit un traitement immunsupresseur de forte intensité déterminé par le médecin prescripteur, particulièrement en association avec une comorbidité significative (ex. : diabète, obésité) ou un traitement concomitant quotidien de prednisone (ou son équivalent) à une dose d'au moins 5 mg.
8. Personne qui présente une immunodéficience primaire essentiellement de l'immunité cellulaire.
9. Personne avec le VIH dont le nombre de cellules CD4 est inférieur à 200/mm³, ou qui présente un VIH non contrôlé (charge virale détectable) ou des manifestations cliniques d'un SIDA symptomatique.

Il est à noter que d'autres conditions potentielles d'immunosuppression ont été discutées, mais n'ont pas été retenues dans la liste principale ci-dessus. Ces conditions devraient être évaluées individuellement et les mesures nécessaires devraient être établies lors d'une consultation entre l'usager et son médecin prescripteur.

Références

- Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS). COVID-19 et personnes immuno-supprimées. 2020-09-24.
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). SRAS-CoV-2 - Gestion des travailleurs de la santé en milieux de soins. Version 4.0.
- PIQ. 7^e édition. 2019.
- INSPQ, SARS-CoV-2 : Mesures de prévention, de contrôle et de gestion des éclosions en milieux de soins, Version 5.0.
- MSSS. DGSP-021.REV3, Directives sur l'application des recommandations concernant la gestion des cas et des contacts dans la communauté, dans le contexte de la circulation du variant Omicron.